

Convention
cadre

Mucem

ESADMM

03.10.2017

ENTRE

ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN MARSEILLE - MEDITERRANEE – ESADMM

Etablissement Public de Coopération Culturelle -EPOC

184, avenue de Luminy,

CS 70912

13009 Marseille

N° Siret : 200 029 205 00016

Code APE : 8542Z

Représentée par Monsieur Pierre Oudart, son Directeur Général, dûment habilité à signer les présentes

Ci-après dénommée « **ESADMM** »

D'une part,

Et

LE MUSEE DES CIVILISATIONS DE L'EUROPE ET DE LA MEDITERRANEE

Etablissement administratif culturel

Esplanade du J4

7, promenade Robert Laffont

13213 Marseille Cedex02

France

N° Siret : 130 017 890 00026

Code APE : 9102Z

Représenté par Jean-François CHOUGNET, Président, dûment habilité au titre des présentes

Ci-après désigné par le terme « **Le Mucem** ».

D'autre part,

Ci-après dénommés séparément « **la Partie** » et conjointement « **les Parties** ».

PREAMBULE

Fort de son architecture emblématique et de sa renommée, le MUCEM est un acteur culturel majeur de la métropole d'Aix-Marseille. Il a pour mission la conservation, l'étude, l'enrichissement, la valorisation et la diffusion des collections dont il a la charge. Afin de répondre à ces enjeux, il propose des expositions, une programmation culturelle et artistique (conférences et débats, spectacles, cinéma), une programmation de recherche scientifique (séminaires ou ateliers de recherche et de formation) et des actions de développement des publics.

L'Ecole supérieure d'art et de design Marseille-méditerranée est un établissement d'enseignement supérieur agréé par le ministère de la Culture et de la Communication et faisant partie du réseau des écoles supérieures d'art. Elle a pour vocation de former des artistes, des designers et créateurs dans les arts plastiques et visuels. Les études d'art ou de design privilégient une approche expérimentale et novatrice, ancrée dans les enjeux de la création contemporaine, visant particulièrement à former les futurs créateurs aux réalités professionnelles. Se dessine ainsi un maillage élargi de partenariats — artistiques et institutionnels — qui ne cesse de s'enrichir au fil des projets, et qui irrigue les enseignements et le cursus des étudiants.

Article 3 : Modalités de collaboration et mise en application de la convention cadre

3.1 Mise en application de la convention cadre

Chaque Partie désignera ultérieurement un référent chargé de la coordination du partenariat et de l'exécution des présentes.

Une réunion annuelle s'organisera entre juillet et septembre, pour dresser un bilan annuel de l'année écoulée et les perspectives de l'année universitaire à venir.

Le Mucem et l'ESADMM établiront un compte rendu de la réunion validant ainsi les actions pour l'année à venir, ainsi que le planning et les modalités de mise en œuvre. Ce compte rendu, contresigné des deux Parties, vaudra, après signature, annexe à la présente convention. Les actions décidées pour l'année pourront, si elles le nécessitent, faire l'objet d'une convention d'application spécifique.

3.2 Conventions d'applications

Au cas par cas, les Parties pourront ainsi décider d'encadrer les actions mises en œuvre par l'établissement et la signature d'une convention d'application.

Elle prévoira le contenu des actions, leurs dates de réalisation ainsi que les conditions financières. Ces conventions devront impérativement être conclues a priori.

Article 4 Mise en application de la politique de gratuité

4.1 Afin de faciliter l'accès des étudiants à l'offre culturelle du Mucem, ce dernier propose, pour une durée de trois ans à compter de la signature des présentes, une offre de gratuité d'accès aux expositions à tous les étudiants de l'ESADMM porteurs d'un titre justificatif (carte étudiant ou certificat de scolarité) et un tarif réduit pour les manifestations culturelles payantes (annexe 1). Cette offre est appliquée individuellement à tous les étudiants visitant le Mucem.

Par ailleurs, l'ESADMM peut organiser des visites de groupe à caractère éducatif pour les étudiants de différentes filières. Les visites en groupe nécessitent une réservation préalable. Elles sont gratuites dans le cas d'une visite autonome, et font l'objet d'un tarif spécifique appliqué aux groupes étudiants dans le cas de visites guidées (annexe 2). Dans le cadre de formations ou de projets culturels communs, les visites guidées peuvent être prises en charge par le Mucem.

4.2 En contrepartie, l'ESADMM s'engage à diffuser auprès des étudiants, des personnels administratifs et de l'équipe enseignante la programmation fournie par le Mucem selon un rythme qui sera défini par les deux Parties. La diffusion peut être envisagée via : le site internet, les réseaux sociaux, le mailing et le newsletter à destination des étudiants et du personnel, la diffusion du programme bimestriel du Mucem au sein de l'école (hall, ateliers, bibliothèques).

Les contenus de la programmation du Mucem seront communiqués une fois tous les deux mois à l'ESADMM par la chargée du public jeunesse (famille-étudiant) du département des publics au responsable de la Communication, qui se charge des modalités de diffusion en établissant un compte-rendu trimestriel.

4.3 L'ESADMM et le Mucem s'engagent mutuellement à communiquer sur le contenu de cette convention et les actions mises en œuvre auprès de leurs publics respectifs. L'ensemble des documents de communication en lien avec le présent partenariat devront être soumis, pour accord préalable, aux Parties.

Article 5 : Durée de la convention-cadre

La présente convention débute le **24/1/2017** pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction sous réserve de validation lors du comité de la réunion annuelle (article 3) et du respect, par l'ESADMM des modalités de diffusion des dispositifs de communication détaillés ci-dessous. Il est

TARIFS INDIVIDUELS¹

Expositions permanentes et temporaires

Billet individuel dit « billet Mucem »	Gratuit
--	---------

Visite guidée

	Actuellement	À partir du 1 ^{er} janvier 2018
Visite guidée adulte	9.00€	4.50€

Atelier et stages de pratique artistique

Atelier adulte	Tarif réduit 11.00€
----------------	------------------------

Stage et Master Class

	Tarif réduit adulte		
	2 séances	3 séances	4 séances
Stage	30.00€	45.00€	60.00€
Master Class	45.00€	60.00€	75.00

Programmation artistique

Spectacle, concert, performance, théâtre, café-concert, ciné-concert

	Tarif réduit
Tarif A	18.00€
Tarif B	15.00€
Tarif C	11.00€
Tarif D	9.00€
Tarif E	6.00€
Cinéma - Tarif à la séance	4.00€
Conférence, débat, colloque	-

CONDITIONS

La gratuité ou le tarif réduit s'appliquent à tous les étudiants d'ESADMM sur présentation de la carte étudiante de l'année en cours ou d'un certificat de scolarité.

¹ Tarifs sous réserve de modification. Le Mucem s'engage à appliquer le tarif réduit aux étudiants d'ESADMM.

TARIFS¹ APPLIQUÉS AUX GROUPES ETUDIANTS

Visites guidées		Visites Autonomes*	Visite autonome avec audioguide s	Programmation artistique**		Cinéma CNC
1h00	1h30			Tarif 1	Tariff 2	
110.00 €	130.00 €	Gratuit	3.50 € / pers.	110.00 €	130.00 €	2.50 € / pers.

* Visite sans conférencier du Mucem

** Spectacle, concert, performance, théâtre, café-concert, ciné-concert.

PARTICIPANTS

Le nombre de participants est limité à 30, accompagnateurs inclus. Le responsable de groupe bénéficie de la gratuité.

CONDITIONS

Le tarif groupe s'applique à partir de 8 personnes.

RESERVATIONS

Toutes les activités font l'objet d'une réservation obligatoire auprès du service réservation du Mucem : reservations@mucem.org ou 04 84 95 13 13. Celle-ci doit intervenir au plus tard trois semaines à l'avance pour les visites guidées et une semaine avant la date d'une visite autonome.

Pour des questions de confort de visite, les groupes sont limités à 30 personnes, accompagnateurs inclus. Si l'effectif est supérieur à cette limite, nous vous conseillons de réserver deux activités similaires à des horaires rapprochés.

MODES DE RÈGLEMENT

Les activités doivent être payées à l'avance par chèque, carte bancaire, virement, bon de commande ou mandat administratif (pour les administrations et les établissements publics).

¹ Tarifs sous réserve de modification.